

LICENCE « OPEN HARDWARE » DE DEVELOPPEMENT COLLABORATIF

*Licence LOH DDC,
Version 1.0 (20 mai 2014)
Droits d'auteur : SIBELGA
Document original sur : www.sibelga.be/openhardware*

PRÉAMBULE

Cette licence est une licence de type Open Hardware (avec un effet dit « copyleft ») qui fut initialement créée afin de déterminer les conditions dans lesquelles il est permis à toute personne intéressée de pouvoir réutiliser les spécifications de pièces élaborées dans le cadre du Groupe de Développement Collaboratif organisé par SIBELGA et ORES (ainsi que les pièces qui font l'objet de ces spécifications). Cette licence peut cependant être utilisée pour toute autre spécification de pièces.

Cette licence est publique, dans la mesure où elle est offerte à quiconque voudrait en bénéficier (sous réserve que toutes les conditions qu'elle impose soient remplies).

Cette licence est rédigée afin de garantir à tous les utilisateurs les mêmes droits de modification et de réutilisation, aussi bien sur la version initiale des spécifications et des produits relatifs que sur les éventuelles modifications apportées par les licenciés.

La licence s'applique aux Spécifications, aux Produits correspondants, mais ne s'étend pas aux méthodes de fabrication des Produits ni aux méthodes et protocoles de test dont il peut être fait référence dans les spécifications et qui peuvent par ailleurs faire l'objet de la propriété intellectuelle d'autrui.

TERMES ET CONDITIONS

1. Objet, parties et effets du contrat

1.1. Ce Contrat régit tout usage, reproduction, modification et Distribution (comme défini ci-dessous) des Spécifications, et la manière dont vous pouvez concevoir, faire concevoir et Distribuer des Produits conçus sur la base des Spécifications.

1.2. Dans le cadre du présent contrat, « **Distribuer** » signifie tout acte, direct ou indirect, de vente, don, prêt, louage, distribution, communication, transmission d'une copie des Spécifications ou des Produits à d'autres personnes physiques ou morales.

1.3. Le terme « **Spécifications** » se réfère à la documentation relative à un ou plusieurs Produits, permettant la fabrication de produits interopérables et interchangeable (ce qui signifie que dans le strict respect desdites spécifications, n'importe quelle pièce doit pouvoir être changée sans difficulté par une pièce d'un autre fabricant, tant par ses caractéristiques géométriques que fonctionnelles), et précisant à cette fin toutes les caractéristiques techniques qui sont attendues des Produits et la manière dont ces caractéristiques techniques sont vérifiées.

Les Spécifications incluent :

- (a) les textes décrivant les Produits et leurs caractéristiques techniques,
- (b) les dessins, schémas, modèles représentant et apportant toute information nécessaire sur les Produits, et
- (c) tout autre texte ou élément descriptif ou explicatif nécessaire à la conception des Produits.

Les Spécifications peuvent être présentées sous toute forme d'expression tangible ou intangible facilement consultable, en ce compris (sans s'y limiter) des fichiers informatiques en format libre ou propriétaire standard (exemple: .pdf, .doc, .odt), ou des représentations sur papier ou autre média.

1.4 Le terme « **Produit** » se réfère à

- (a) toute pièce ou tout autre élément ou composant physique ;
- (b) tout assemblage ou assemblage partiel (comprenant des pièces ou tous autres éléments ou composants physiques ou des sous-assemblages) ; et
- (c) toutes pièces ou tous autres éléments ou composants physiques combinés en « kits d'installation » destinés à être assemblés par des tiers,

qui sont entièrement ou partiellement conçus sur la base des Spécifications.

1.5 La présente Licence s'applique à toutes Spécifications qui contiennent une mention spécifiant qu'elles sont soumises à la Licence Open Hardware de Développement Collaboratif (LOH DDC), ainsi qu'à tous les Produits conçus entièrement ou partiellement sur la base de ces Spécifications. Si les Spécifications sont Distribuées dans un format d'archive (de type « zip ») qui incluent le texte de la présente Licence, cette Licence s'applique à l'entièreté des fichiers contenus dans l'archive, sauf mention contraire.

1.6 Chaque personne ayant contribué au contenu des Spécifications est appelée « **Donneur de Licence** » dans le cadre de la présente Licence.

1.7 Par le fait d'utiliser, reproduire, modifier ou Distribuer les Spécifications ou par le fait de concevoir, faire concevoir ou Distribuer des Produits, vous acceptez de respecter les termes et conditions de cette Licence et de devenir « **Licencié** ». Toute activité qui serait contraire aux termes et conditions de cette Licence aura pour effet de mettre immédiatement un terme à tous les droits qui vous sont concédés. Cependant, les tiers qui auraient reçus les Spécifications directement ou indirectement par votre entremise continueront à bénéficier de la Licence à condition d'en respecter les termes et conditions.

2. Licence de concevoir des Produits

2.1. Dans le cadre de la présente convention, le terme « **Droits de Propriété Intellectuelle** » désigne tous les droits de brevet, dessin, modèle, tout éventuel droit protégeant le nom du produit, tous les droits d'auteur, et tous autres droits exclusifs attachés aux Spécifications ou aux Produits.

2.2. Chaque Donneur de Licence vous concède, ainsi qu'à tous les autres « Licenciés » et à tous les possesseurs, propriétaires ou utilisateurs de Produits une licence mondiale, perpétuelle (pour la durée des droits intellectuels applicables) et gratuite sur tous les Droits de Propriété Intellectuelle qu'il détient dans la mesure nécessaire à vous et à leur permettre de concevoir, faire concevoir, posséder, utiliser et Distribuer des Produits.

Cette licence ne couvre que la version actuelle des Spécifications et des Produits, et pas les modifications apportées postérieurement par d'autres.

2.3. Si vous Distribuez des Spécifications que vous avez modifiées, ou si vous Distribuez des Produits conçus sur la base de Spécifications que vous avez modifiées, vous concédez à tous les Donneurs de Licence, à tous les autres Licenciés et à tous les possesseurs, propriétaires et utilisateurs de ces Produits une licence mondiale, perpétuelle (pour la durée des droits intellectuels applicables) et gratuite sur tous les Droits de Propriété Intellectuelle que vous détenez dans la mesure nécessaire à leur permettre de concevoir, faire concevoir, posséder, utiliser et Distribuer des Produits. Si vous mettez le Produit en production, si vous le Distribuez, et si les caractéristiques de ce Produit diffèrent de celles qui sont détaillées dans les Spécifications, vous avez l'obligation de mettre à jour les Spécifications et de les rendre disponibles conformément à l'article 3.

Cette licence ne couvre que votre version modifiée des Spécifications et des Produits, et pas les modifications apportées postérieurement par d'autres.

2.4. Le simple fait de communiquer des Spécifications à un sous-traitant afin que ce dernier conçoive des Produits à votre nom et votre compte ne constitue pas une « Distribution » dans le cadre de la présente Licence, et le fait pour un sous-traitant de vous rendre ce service n'implique pas qu'il doive concéder une licence en vertu des paragraphes précédents.

2.5 Les licences prévues au présent Article sont des éléments essentiels au contrat. Si par effet d'une décision de justice, vous vous voyez empêché de concéder les licences requises au sein du présent Article, vous perdez immédiatement tous vos droits concédés par cette Licence et vous ne pouvez plus utiliser, copier, modifier ou distribuer les Spécifications ou concevoir, faire concevoir ou Distribuer des Produits.

3. Modifications des Spécifications

3.1 Vous pouvez modifier les Spécifications, et ces modifications feront

partie des Spécifications. En cas de Distribution, elles sont soumises à cette Licence de même que les Produits qui seront conçus en tout ou en partie sur la base de ces Spécifications.

3.2 Si vous distribuez des Spécifications que vous avez modifiées, ou des Produits basés en tout ou en partie sur ces Spécifications modifiées, vous devez envoyer ces Spécifications modifiées par email dans un format correspondant à celui prescrit à l'article 4 à tous les Donneurs de Licence qui ont fourni leur adresse email dans les Spécifications.

3.3 Vous avez le droit de citer un extrait des Spécifications à conditions que vous mentionniez la source des Spécifications et que vous fassiez référence à cette Licence.

3.4 Vous avez le droit de traduire tout ou partie des Spécifications. Pareille traduction doit être considérée comme étant une modification des Spécifications et doit être traitée comme telle (vous devez dès lors, entre autres, veiller à respecter les articles 3.1 et 3.2 qui s'y appliquent intégralement).

4. Distribuer des Spécifications

4.1 Vous pouvez distribuer des versions non-modifiées des Spécifications dans leur intégralité sur n'importe quel support, à condition que vous conserviez intactes toutes mentions de droit d'auteur ou autres mentions (en ce compris toute référence à la présente Licence) incluse par chaque Donneur de Licence, et que vous incluiez une copie non-modifiée de cette Licence.

Toute Spécification portera la mention : « Ces spécifications ont été développées sur la base de spécifications originales distribuées par SIBELGA sous la licence LOH DDC »

4.2 Vous pouvez distribuer des versions modifiées des Spécifications si vous respectez toutes les conditions du paragraphe précédent et à condition

(a) que vous incluiez une documentation proéminente et dans un format facilement consultable (exemple: .pdf, .doc, .odt) identifiant les éléments des Spécifications que vous avez modifiés, en précisant que ces modifications sont distribuées sous les termes et conditions de la présente Licence ;

(b) que tous éléments graphiques (entre autres, les plans) soient repris sous forme d'images avec suffisamment de cotes que pour permettre une interprétation correcte (y compris pour les tolérances si applicable) et de pouvoir être facilement redessinés ;

(c) que vous vous identifiez comme étant auteur de la version modifiée que vous distribuez en conservant et complétant le tableau repris au début de la documentation (qui a pour fonction de permettre de tracer l'évolution de la documentation et de connaître les contributeurs successifs) ;

(d) que vous incluiez tout nouveau fichier additionnel que vous créez, ainsi que toutes les versions originales et modifiées des fichiers que vous avez modifiés (ces fichiers doivent être mis à disposition dans le même format que les fichiers originaux) ;

(e) que vous ne modifiez pas les termes et conditions de cette Licence vis-à-vis des licenciés subséquents ; et

(f) que, si vous concevez ou faites concevoir des Produits, vous incluiez dans les Spécifications tous les éléments raisonnablement nécessaires afin de permettre aux autres de concevoir des Produits, en ce compris les plans du Produit tel que réalisé.

5. Conception de Produits

5.1. Vous pouvez utiliser les Spécifications pour concevoir ou faire concevoir des Produits, à condition que chaque Produits conserve toutes mentions incluses par le Donneur de Licence (en ce compris, le cas échéant, toute mention de droit d'auteur sur une partie visible du Produit). A condition que cela soit techniquement possible, chaque Produit doit également mentionner sur une partie visible le nom du fabricant et la version de la Spécification à laquelle il correspond.

5.2 Vous pouvez Distribuer des Produits que vous concevez ou faites concevoir à condition

- que vous incluiez dans chaque unité une copie des Spécifications sous une forme prévue à l'article 4,

ou

- que vous incluiez (i) soit une offre valide pendant au moins trois ans de fournir ces Spécifications, sans frais autres que des frais raisonnables de support ou de port, à toute personne en faisant la demande, (ii) soit une URL où les Spécifications peuvent être téléchargées durant une période de minimum 3 ans à compter à partir de la dernière Distribution de Produit que vous avez effectuée.

6. Nouvelle version de la Licence

SIBELGA peut publier de nouvelles versions de cette Licence, dont les effets principaux seront similaires mais qui viseront à solutionner des situations non envisagées ou de répondre à la survenance de nouveaux cas de figures. Chaque nouvelle version portera un nouveau numéro de version.

Si les Spécifications mentionnent un numéro de version qui s'y applique et « toute version postérieure » vous pouvez choisir d'appliquer soit la version mentionnée, soit une version postérieure publiée par SIBELGA. Si les Spécifications ne mentionnent pas de numéro de version, vous pouvez choisir n'importe quelle version publiée par SIBELGA.

SIBELGA détient les droits d'auteur sur la Licence, mais concède à toute personne le droit de la copier, de l'utiliser et de la Distribuer dans une forme inchangée.

7. Garantie limitée

Le Donneur de Licence initial garantit que les Droits de Propriété Intellectuelle protégeant les Spécifications et Produits initiaux et concédés par la présente Licence sont sa propriété ou lui ont été donnés sous licence et qu'il/elle a le pouvoir et la capacité de les donner sous la présente Licence.

Chaque Donneur de Licence subséquent garantit que les Droits de Propriété Intellectuelle protégeant sa version modifiée et concédés par la présente Licence sont sa propriété ou lui ont été donnés sous licence

et qu'il/elle a le droit et la capacité de les donner sous la présente Licence.

Les Spécifications sont Distribuées sous cette Licence afin d'être continuellement améliorées ou modifiées par des contributeurs successifs. Il s'agit d'un travail en constante évolution, qui peut dès lors contenir des défauts ou erreurs inhérentes à ce type de développement. Pour cette raison, les Spécifications sont fournies sous la Licence telles quelles, sans aucune garantie d'aucune sorte les concernant, y compris de manière non exhaustive, quant à la commercialisation des Spécifications ou des Produits, leur aptitude à remplir une fonctionnalité déterminée, l'absence de défauts ou erreurs, ou leur efficacité. Cette exclusion de garantie est une partie essentielle de la Licence et une condition pour la concession de droits. Le licencié accepte que la gratuité de la licence est indissociable de cette exclusion de garantie.

8. Limitation de responsabilité

Sauf dans le cas de dommages causés avec intention de nuire ou dans le cas de dommages directement causés à des personnes physiques, le Donneur de licence ne sera en aucun cas responsable d'aucun dommage, quelle qu'en soit la nature, direct ou indirect, matériel ou moral, qui surviendrait de la Licence ou de l'utilisation des Spécifications ou des Produits, y compris sans s'y limiter, des dommages causés par la perte de clientèle, l'arrêt de travail, le mauvais fonctionnement, la perte de données ou tout autre dommage commercial, même si le Donneur de Licence avait connaissance de la possibilité de pareils dommages.

Cependant, le Donneur de Licence sera responsable selon les termes des lois impératives relatives à la responsabilité du fait des produits, dans la mesure où ces lois sont applicables aux Spécifications ou aux Produits.

Le Licencié accepte que la gratuité de la licence est indissociable de cette limitation de responsabilité.

Vous acceptez de défendre, indemniser et garantir tout Donneur de Licence contre toute réclamation de parties tierces invoquant un défaut dans le design, la conception ou l'usage de tout Produit que vous aurez conçu ou fait concevoir ou Distribué conformément à la présente Licence.
